



### Préambule

**L'inscription n'est pas une réservation.** Aussi, nous vous demandons de procéder aux réservations des repas et de l'ALSH du mercredi via le portail famille. Pour les garderies périscolaires, il n'est pas utile de réserver à l'avance, simplement d'informer votre enfant (pour les grands) ou l'enseignant ou l'ATSEM (pour les petits) afin d'orienter votre enfant vers la sortie, vers le bus ou bien vers l'accueil périscolaire.

*Sur le portail famille, vous disposez de deux méthodes pour réserver (ou demander une absence).*

### Réservation / demande d'absence occasionnelle

Dans le menu « espace famille » puis « activités », vous visualisez le planning des activités auxquelles votre enfant est inscrit. Il suffit de cliquer sur la journée concernée pour demander une réservation (ou une absence si la journée est déjà réservée).

**Planning /** Liste Rafraîchir Faire une demande sur une longue période

Cliquer sur les cases du planning pour faire vos demandes.

< > Aujourd'hui 3 — 9 juin 2019 Mois Semaine Semaine 5j Jour

lun. 3/6	mar. 4/6	mer. 5/6	jeu. 6/6	ven. 7/6
Repas Agent municipal 11:30 - 13:30 <i>Réservé</i>	Repas Agent municipal 11:30 - 13:30 <i>Réservé</i>	Repas Agent municipal 11:30 - 13:30 <i>Non réservé</i>	Repas Agent municipal 11:30 - 13:30 <i>Réservé</i>	Repas Agent municipal 11:30 - 13:30 <i>Réservé</i>

Enfants

PIEYRE Mathieu





### Réservation / demande d'absence sur une période

Dans le menu « espace famille » puis « activités » se trouvent deux boutons pour faire une demande sur une période donnée.

The screenshot shows a web interface for making a reservation. At the top, there is a button labeled "Faire une demande sur une longue période" which contains two sub-buttons: "Réservations" and "Absences". An arrow points from this button to the main reservation page. The page has a breadcrumb trail: "Accueil / Espace famille / Activités / Réservation d'activité".

**1. Sélectionnez un enfant**

Enfants:

**2. Sélectionnez une activité**

Activités:

**3. Réservez**

Contraintes: - Les dates de réservation doivent être comprises dans la période de l'inscription (du 06/07/2018 au 05/07/2019)

Du:

Au:

lundi (11:30 - 13:30)  
 mardi (11:30 - 13:30)  
 mercredi (11:30 - 13:30)  
 jeudi (11:30 - 13:30)  
 vendredi (11:30 - 13:30)

Ainsi vous pouvez, pour chaque enfant, faire une réservation sur une période donnée (sur l'année complète, sur un mois...). Rien ne vous empêchera d'apporter des modifications plus tard suivant les conditions prévues (voir règlement intérieur).

Les repas seront préparés en fonction du nombre de réservations, aussi nous comptons sur votre assiduité pour réserver les repas.

